

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES -
(N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10 BIS AC

Alinéa 7

1° Supprimer les mots :

troisième alinéa du

2° Remplacer les mots :

aux deux premiers alinéas

par les mots :

au premier alinéa

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.